

Retour sur les Réunions publiques de quartier

Les élus répondent à vos questions

Les réunions de quartier ont animé le dialogue de proximité pour cette année 2024. Vos questions, très riches et diverses, ont porté principalement sur la mobilité, la sécurité, le stationnement, les travaux, le cadre de vie, la transition écologique et les finances. Afin de porter à la connaissance de tous la teneur des discussions et d'apporter des réponses, nous avons rédigé ces quelques pages.

Notre priorité : ne laisser aucune question sans réponse.

Vous répondre c'est vous **INFORMER** mais aussi **AGIR**. L'action publique s'inscrit dans un cadre administratif et nécessite le pilotage de moyens humains, techniques et financiers. La conduite et la mise en oeuvre des actions s'inscrivent dans la durée.



1. Gestion par la commune des demandes des citoyens en mairie

Pour contacter les services de la mairie, merci de privilégier le formulaire de contact du site internet : www.santalbanleysse.fr/nous-contacter. Pour améliorer notre délai de réponse, **un process en plusieurs étapes a été mis en place** : **Primo**, accuser réception de votre message. **Segundo**, orienter votre demande vers le service référent. **Tercio**, vous répondre et enfin, vérifier que vous avez bien reçu une réponse.

2. Mobilité, sécurité, stationnement

► Pacification de la circulation automobile pour améliorer la sécurité des piétons/vélos

La sécurité des déplacements est à l'étude dans le cadre de la phase 2 du Centre Bourg. L'aménagement d'**espaces de mobilité partagés** se poursuit avec le développement et l'étoffement d'itinéraires cyclables en partenariat avec Grand Chambéry (schéma de déplacement doux cyclable) et l'installation de **chaussées à circulation douce** (Chaucidou).

Secteur route de Chesses / rue du Granier : La sécurisation piétonne de la traversée de la route départementale a été renforcée dernièrement avec la matérialisation d'une bande piétonne. Depuis l'entrée de St Alban-Laysse jusqu'au croisement de la rue du Granier et de la route de Chesses, les piétons sont en site sécurisé.

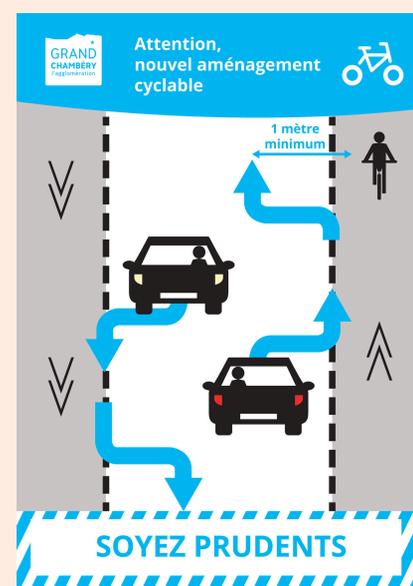
Rue de la Guillotière : **Des travaux de sécurisation sont prévus** : Matérialisation d'un itinéraire piéton par marquage au sol, mise en place de chicanes pour ralentir la circulation et sécuriser la sortie des habitants, optimisation du stationnement, installation d'une signalétique et, à terme, d'une barrière "interdiction sauf riverains" manoeuvrable les jours de grande affluence (à l'étude). A la suite de la réunion de quartier et à la lumière de vos remarques, quelques modifications seront apportées après avoir informé les habitants.

La signalisation pour limiter la vitesse sera renforcée dans les secteurs **rte de Barby et rte de la Féclaz**. **Rue de la Perrodière (SDIS)**, Grand Chambéry a réalisé une étude d'aménagement pour sécuriser le site. Celle-ci prévoit notamment la prolongation de la bande piétonne.

Eaux de ruissellement : Rue du Nivolet : Bande piétonne déformée et non praticable par temps de forte pluie. Le tracé de la bande piétonne va être rafraîchi. Pour l'évacuation des eaux pluviales par temps de forte pluie, nous n'avons pour l'instant pas de solution.

Demandes de citoyens pour le développement de **nouvelles liaisons de circulation** :

- **entre la route de Plaimpalais et la route de la Féclaz** pour désengorger les axes de circulation : Un emplacement est réservé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le promoteur qui a racheté l'assiette foncière doit faire une proposition.





- **pour faciliter l'accès à Monterminod** : Le Département étudie la mise à ciel ouvert du tunnel de Plamaz pour recalibrer les voies et créer une bande cyclable montante.

Une réflexion est en cours afin de vérifier la pertinence et l'aspect sécuritaire de ces aménagements.

Les haies du domaine public seront taillées aux abords de chaque passage piéton, de façon à ce que l'automobiliste visualise aussi bien un adulte qu'un enfant. L'entretien des haies du domaine privé revient aux propriétaires. Des courriers de rappel seront envoyés aux riverains concernés.

Route de la Bâthie et des Corniolles : Un projet de recalibrage de la route est en cours afin d'apporter un meilleur confort de circulation et de sécurité. Une étude de faisabilité a été menée en amont. Les travaux sont conditionnés par la validation du Département (les opérations pour la maîtrise des eaux pluviales ont déjà été réalisées).

Stationnement : Le parking mis en place au Centre Bourg, rue de la Perrodière, est provisoire le temps des travaux. Le terrain reviendra à la commune. Aucun projet n'est défini actuellement concernant son devenir. Le projet du Pôle Santé prévoit un nouvel espace de stationnement réservé aux professionnels et aux patients.

Trafic de drogues signalé derrière le CFA du Bâtiment. Les services de police ont été informés.



Le plan de circulation est issu d'une étude de 2009, révisée en 2020. Les travaux du carrefour de la Trousse impactent le transit intra-muros. Aujourd'hui, la commune absorbe temporairement une part de ce trafic de transit. A l'issue des travaux, l'étude sera actualisée pour prendre en considération les évolutions sur les flux. Les travaux sur le plan de circulation pourront alors reprendre.

Les voies de circulation relèvent de la compétence de la Commune, de l'Agglomération, du Département, ou de l'Etat selon à qui elles appartiennent. Le pouvoir d'action de la commune est limité sur les voies qui ne lui appartiennent pas.

Rappel de la règle concernant le DENEIGEMENT des trottoirs :

Les riverains doivent déneiger devant chez eux au droit de leur propriété (donc trottoir inclus). Souvent, les services techniques le prennent en charge dans la limite permise par leur effectif. L'idée de mutualiser les équipements de déneigement avec une commune voisine a été soulevée lors d'une réunion de quartier. Cela n'est pas ou peu envisageable, les besoins en matériel étant simultanés.



3. Cadre de vie, transition écologique, environnement, travaux

Centre-Bourg phase 3 : (rue des écoles) **Une brasserie sera maintenue en lieu et place de la brasserie Gotteland.** Le restaurant scolaire de l'école maternelle et le Centre de Loisirs seront déplacés à proximité directe de l'école L.Armand. Des logements seront créés.

Maintenir un équilibre entre urbanisation et "zone verte" : Le périmètre d'urbanisation ne sera pas agrandi. Une fausse rumeur circule à ce sujet. La partie libre de construction de la rue du Granier le restera. Les programmes de revitalisation des centres (Centre Bourg et Leysse) prévoient des aménagements paysagers avec plantations d'arbres et végétalisation. Enfin, notre demande d'adhésion au Parc Naturel du Massif des Bauges s'inscrit dans une

une démarche de conservation et de protection du patrimoine naturel.

Ambroisie : Robert Frappa, référent "ambroisie", assure le suivi des sites signalés. Les services espaces verts apportent leur soutien. Signalez l'ambroisie sur www.signalement-ambroisie.fr



Excoffier Recyclage : Une haie a été aménagée autour de la déchetterie mais la présence du pipeline limite la plantation. Pollution plastique signalée autour du site. Nous allons prendre contact avec la société.

Des nouveaux jeux sont prévus à la Plaine des Sports mais nous n'avons pas encore de date à communiquer.



Leyse : Aucun projet n'est encore défini quant au devenir de l'ex boulangerie Serre. Le bâti sera vraisemblablement réhabilité en logements. Concernant les pigeons qui se réfugient dans les murs au-dessus de l'ancien bistrot, nous nous mettons en contact avec l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL) pour solliciter une autorisation pour occulter les ouvertures. Dans l'ancienne école de Leyse, l'étage est occupé par des appartements de secours. Ils ne sont pas encore opérationnels. Ce projet est à l'étude.

Eboulement : Bout du Monde : La sécurisation du site rocheux est confiée par la commune à l'ONF-RTM (Restauration des terrains de montagne) par convention de suivi des sites à risques. **Impasse de la source** : Présence de cailloux signalée mais cette impasse n'est pas la propriété complète de la commune ce qui bloque notre intervention. Il faut prendre contact avec le propriétaire. Nous nous en chargeons.

Remplacement de la Passerelle de la Doria : Il s'agit d'un projet mutualisé car il implique également la commune de St Jean d'Arvey. Un premier devis chiffre les travaux à 70 000€. Le cout est élevé sachant que St Jean d'Arvey a 2 passerelles à changer. L'agglomération a été sollicitée pour obtenir des subventions pour une passerelle mixte métal / bois, plus solide. Dossier en cours mais long du fait des coûts élevés et de la mutualisation.



Placette rte de Lachaz : Signalement d'un arbre qui menace de tomber. Abatage prévu mi-Novembre.

Route de Lachaz : Adresses des riverains non identifiées. La bonne orthographe est LACHAZ. Il faut maintenant vérifier la localisation GPS. Nous communiquerons ensuite les informations aux pompiers, aux services postaux et GPS. Une réponse précise sera alors adressée aux habitants de la route de Lachaz.

La Clusaz : Concertation "Rêvez votre place" : nous allons prendre contact avec les personnes qui ont répondu à la concertation pour les inclure dans la réflexion sur l'aménagement d'une place de village.

A Monterminod, **un projet de construction de logements sociaux** n'a pas abouti. La mairie doit étudier ce dossier de manière approfondie avec l'administration référente.

Eclairage public : Nous pourrions le moduler (rajouter des points supplémentaires) quand l'ensemble du réseau sera modernisé (éclairage LED). Concernant la demande d'éclairage à l'arrêt de bus "Catella", nous allons étudier la possibilité de le raccorder au réseau du lotissement situé à proximité.

Tag : La commune intervient sur le nettoyage de tags à caractère religieux ou diffamatoire. Les particuliers peuvent solliciter leur assurance.

 Le ramassage des déchets est une compétence de Grand Chambéry. Nous réalisons des remontées de terrain. Vous avez à votre disposition la plateforme SIMPLICI pour communiquer directement vos remarques : simplici.grandchambery.fr

4. Finances

La Taxe foncière est une source de revenu pour les communes : quelles sont les prévisions sur le budget communal au regard des nouvelles constructions ? Nous avons fait une projection sur une période de 15 ans. Toutefois, il faut savoir que rien n'est figé, les aides de l'Etat aux collectivités ne cessent de diminuer sans compter la suppression de la taxe d'habitation et l'augmentation des transferts de charge. Notre seule marge de manoeuvre : limiter nos dépenses en travaillant notre budget avec maîtrise et humilité.

 **A Saint Alban-Leyse, les nouvelles constructions ne bénéficient pas d'exonération.**